

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL 2019 A 16H00  
SOUS LA PRESIDENCE DE M. JEAN-MICHEL MONE MAIRE DE CUZION**

**PRESENTS AU COMMENCEMENT DE LA REUNION :** Mme Aurélie MELLET, MM. Jean-Michel BARNABÉ, Gérard PROT, André GUILBAUD, Robert LAGAUTRIERE, Gilles VIGNEAU, Guy BERNARD,

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Valérie DUBOIS, a donné pouvoir à M. Jean-Michel MONE  
Monsieur le Maire désigne le secrétaire de séance : Mme Aurélie MELLET  
Le quorum est atteint

M. André GUILBAUD demande que la caméra installée à l'accueil de la mairie soit inscrite à l'ordre du jour en questions diverses.

Le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 Décembre 2018. Aucune observation n'est formulée, il est adopté à l'unanimité.

**1 Présentation du Compte administratif 2018 du service assainissement**

Mme Aurélie MELLET présente le compte administratif 2018 du service assainissement qui s'établit comme suit : excédent d'exploitation : 26290.41 €, Déficit d'investissement 4 706.14 pour un résultat d'ensemble excédentaire de 21 584.27 €

**2 Présentation du Compte administratif 2018 du budget principal**

Mme Aurélie MELLET présente le compte administratif 2018 du budget principal qui s'établit comme suit : excédent de fonctionnement : 512 647.47 €, Déficit d'investissement 58 051.67 € (dont 51 252.30 € de restes à réaliser) pour un résultat d'ensemble excédentaire de 454 595.80 €

Monsieur le Maire sort de la pièce et Mme MELLET prend la présidence de l'assemblée :

- le compte administratif du service assainissement est adopté à l'unanimité des 7 membres du conseil municipal, alors présents,
- le compte administratif du budget principal est adopté par 6 voix pour et une abstention.

Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil et reprend la présidence de l'assemblée :

**3 Comptes de Gestion : Service assainissement et budget principal**

Le compte de gestion 2018 du service assainissement est en tous points identique au compte administratif du service assainissement. Il est adopté à l'unanimité des 8 membres (9 voix) présents.

Le compte de gestion 2018 (provisoire) du budget principal est en tous points identique au compte administratif du budget principal. Il est adopté à l'unanimité des 8 membres (9 voix) présents (sous réserve qu'il soit identique au compte de gestion définitif.

**Entrée de M. Bernard GUILBAUD, qui présente un pouvoir de M. Olivier ROLINAT**

**4 Taux de fiscalité directe locale**

Il est proposé de maintenir le taux 2018 pour la fiscalité directe locale au titre de 2019. Le Conseil Municipal de Cuzion, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des 9 membres présents (11 voix), d'appliquer les mêmes taux de fiscalité directe locale qu'en 2018.

**5 Amortissement des travaux de voirie de la Violoune, réglés en fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse**

Monsieur le Maire propose l'amortissement linéaire sur 15 ans, des travaux de voirie de la Violoune, réglés en fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse, pour un montant de 29 532.48 €. Cet amortissement est accepté à l'unanimité (11 voix).

## **6 Budgets prévisionnels 2019 service assainissement et budget principal**

Mme Aurélie MELLET présente le Budget prévisionnel 2019 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 48393.67 € et en investissement à 42 159.89 €

Il est soumis au vote et obtient l'unanimité des 11 voix.

Mme Aurélie MELLET présente le Budget prévisionnel 2019 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 284 607.80 € et en investissement à 814 267.47 €

Il est soumis au vote et obtient 8 voix favorable et 3 abstentions

## **7 Travaux d'accessibilité de la Mairie – demande de subvention CRST**

Monsieur le Maire présente un nouveau plan de financement des travaux d'accessibilité de la Mairie comprenant une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du CRST pour un montant de 5 478 € et accepte le nouveau plan de financement.

### **8 Travaux 2019** Le budget prévisionnel 2019 prévoit

#### **• la rénovation des logements communaux situés rue des Ecoles à Cuzion.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De faire réaliser les travaux de rénovation des logements des écoles,
- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- De solliciter une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- D'approuver le plan de financement présenté – Coût total des travaux 170 400 € HT

#### **• La construction d'un entrepôt à Bonnu**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De faire réaliser la construction de l'entrepôt proposé
- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- De solliciter une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- D'approuver le plan de financement présenté – Coût total des travaux 90 000 € HT

#### **• La réalisation de travaux de voirie (réfection de la Route du Lac aux Chérons et de la route des Couvieilles)**

Ces travaux seront réalisés dans le cadre du groupement de commande de la Communauté de Communes Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse. Le montant total de ces travaux est de : 94 400€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De faire réaliser les travaux de voirie dans le cadre du groupement de commandes précité.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

## **9 Tableau des effectifs au 1er Janvier 2019**

Pour faire suite au départ en retraite de M. Patrick BONNIN au 31 Décembre 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête le tableau des effectifs des agents titulaires au 1er janvier 2019, comme suit :

<b>CADRE D'EMPLOI</b>	<b>GRADE</b>	<b>NOMBRE</b>
Rédacteur territorial	Rédacteur territorial principal 1ère classe	1
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint technique territorial	Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	1

## **10 Demande de ventes de parcelles**

### **• Demande de M. LAGAUTRIERE et de Mme GALET**

M. Arnaud LAGAUTRIERE et Mme Coralie GALET se sont manifestés en mairie, en vue d'acquérir une partie du domaine public communal situé à proximité de leur habitation, située sur la parcelle D822.

Cette portion de terrain relevant du domaine public de la commune, il convient de réaliser un bornage préalable et de prononcer le déclassement de la portion de voirie à cet endroit.

Avant de faire réaliser un bornage (dont le coût pourrait être répercuté sur le prix de vente du terrain) il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de céder cette portion de domaine public à la famille Lagautrière/Galet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 10 voix pour et une abstention :

- D'accepter le principe d'une vente de cette portion de voie communale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire réaliser le bornage de la parcelle,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire expertiser le montant de ce terrain par un notaire,
- De prendre note que son avis sur les conditions réelles de la vente de ce terrain sera requis ultérieurement.

### **• Demande de M. BELARDAT et de Mme FOURNOL**

M. BELARDAT et Mme FOURNOL se sont manifestés en mairie, en vue d'acquérir une partie de voie communale située entre leur terrain (A1593) et la parcelle A 1592. Cette portion de voie relevant du domaine public de la commune, il convient de réaliser un bornage préalable et de prononcer le déclassement de la portion de voirie à cet endroit. Avant de faire réaliser un bornage (dont le coût pourrait être répercuté sr le prix de vente du terrain) Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de céder cette portion de voirie à la famille Fournol/Belardat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de reporter ce vote d'opportunité à une date ultérieure.

## **11 Demande de location de parcelle – Mmes AUTISSIER et DAVOUST**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de location d'un terrain communal, reçue le 3 avril 2019 à la Mairie de CUZION. Mlles AUTISSIER Marlène et DAVOUST Marion demandent que la commune leur loue le terrain cadastré A 956 pour qu'elles puissent mettre leurs chevaux et ânes en pâture.

Le montant de ce type de location est encadré par l'arrêté ministériel du 20 juillet 2018 et l'article L 411-11 du code rural.

Le tarif annuel applicable au département de l'Indre pour 2019 est compris entre 34.88€ et 149.50€ par hectare. La parcelle concernée a une surface de 32 ares et 63 centiares. Le montant des loyers susceptibles d'être perçus par la commune sont compris entre 11.38 € et 48.78€ par an.

Ce terrain est entretenu par les employés communaux, par broyage une fois par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité, de louer le terrain cadastré A 956 à Mmes AUTISSIER et DAVOUST, au tarif minimum de location. Afin de permettre à la commune de récupérer le bien loué si le besoin se faisait sentir, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail de petites parcelles correspondant, pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction, en application de l'article L. 411-3 du Code rural.

## **12 Frais de chauffage de juillet à décembre**

Le montant total des factures de fioul pour les mois de Juillet à Décembre 2018 s'élève à 3 300.17 € TTC. Ce combustible sert à chauffer l'école de Cuzion (bâtiment du haut et les logements occupés par M. MELLET et M. et Mme DECREUZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer la participation financière aux frais de chauffage pour la période de janvier 2018 à juin 2018, comme suit :

- Syndicat des Ecoles de Cuzion, Gargillesse, Saint-Plantaire-Orsennes, Pommiers pour la classe de maternelle du haut : 1 782,09 € (54 %)
- M. Jean-Claude DECREUZE, locataire du logement du rez-de-chaussée rue des Ecoles : 759,04 €, (23 %)
- M. Michel MELLET, locataire du logement du 1<sup>er</sup> étage rue des Ecoles : 759,04 € (23 %)

### **13 Demande d'exonération d'abonnement assainissement**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'exonération de taxe d'assainissement en faveur de Mme CUVILLIER Catherine, fille de Mme MOREAU Janine, qui résidait 4 rue de portail avant d'intégrer la Maison de retraite de Chaillac. La demanderesse informe la commune du montant de la consommation annuelle de 1.57 €, dont elle indique qu'il correspond à sa consommation pour l'arrosage des plantes et du montant de l'abonnement assainissement pour un montant de 31,44 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré demande que cette question soit reportée à une prochaine réunion.

### **14 Caméra de vidéosurveillance à l'accueil de la Mairie**

Monsieur le Maire rappelle les motivations qui ont justifié l'installation d'une caméra à l'accueil de la mairie de Cuzion : permettre à la secrétaire de visualiser les entrées dans la Mairie lorsqu'elle est à son poste de travail, et, plus particulièrement en l'absence de l'agent chargé de l'accueil. Monsieur André GUILBAUD s'interroge sur la régularité de l'installation de la caméra de vidéosurveillance, dont il rappelle qu'elle peut porter atteinte à la liberté de chacun. Monsieur André GUILBAUD propose l'idée que soit installée une caméra à l'extérieur de la porte du secrétariat, munie d'une sonnerie, afin que les agents administratifs de la Mairie déclenchent l'ouverture de la porte, par le biais d'un digicode, après que les visiteurs se soient présentés. Monsieur le Maire rappelle que toutes les démarches préalables à la mise en service de la caméra ont été réalisées : un demande d'autorisation a été déposée auprès de la Préfecture, une signalétique réglementaire a été installée, des lettres d'information des salariés ont été rédigés et étaient prêtes à être distribuées dès que la commission préfectorale ad hoc aurait donné son aval.

Monsieur le Maire décide de faire retirer le matériel, jusqu'à nouvel ordre.

### **15 Informations diverses**

#### **• Menuiserie Didier SCHIMMEL**

M. Didier SCHIMMEL, artisan menuisier, actuel locataire d'un bâtiment professionnel communal rue du Pré Brétory a émis la volonté d'acquérir ce local. Une demande de chiffrage de la valeur du bien par les domaines est en cours et la Communauté de Communes Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse, actuel gestionnaire de la location de ce bien ne s'est pas opposé à la rupture anticipée du bail. Un bornage sera réalisé prochainement. La commission des travaux sera associée à la négociation du prix du bien, qui sera proposé en Conseil Municipal.

#### **• Dépôt de pain-Multiservice**

Monsieur le Maire lit un courrier de M. et Mme VAUZELLES en date du 4 Mars 2019, par lequel ils informent la municipalité de leur souhait de mettre fin à leur activité à la Jarrige. Les bâtiments sont en vente, et, dans l'éventualité où ils ne trouveraient pas preneur, les époux Vauzelles proposent à la commune l'acquisition de petit matériel et d'une Licence IV. Les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition. La boulangerie du Bourg étant fermée, Monsieur le Maire propose de transformer ce local en Multiservice. Les travaux pourraient être réalisés par la commune pour ne pas augmenter le montant des loyers.

#### **• Etat des lieux des ERP (établissements recevant du public) à établir en commission de travaux**

#### **• Horaires de l'Agence postale communale depuis le 1er Mars 2019 :**

**• du lundi au vendredi de 10h à 12h, le samedi de 9h à 12h**

#### **• Nouveaux horaires de la Mairie à compter du 1er Juin 2019 :**

**• Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h**

**• Les samedis des semaines paires : de 8h30 à 12h**

**Séance levée à 19h45**

